



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-101457>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 24-101457

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-96011

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Troyes

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maitrise d'œuvre pour les travaux de restauration des façades et couvertures des Bâtiments D et E de l'école maternelle ARNAUD-.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Présentation de l'opération L'opération concerne la rénovation des façades et couvertures de deux bâtiments de l'école maternelle Arnaud (Bâtiments D et E) localisés sur le plan joint au DCE. Le bâtiment D présente un état de dégradation avancé faute à une usure naturelle des matériaux en façade. Il existe des risques de chutes de matériaux depuis les façades ce qui nécessite des interventions de purges régulières. Les couvertures des deux bâtiments sont en mauvais état. Quelques menuiseries bois anciennes en simple vitrage sont à remplacer et des éléments peints sont à remettre en peintures. Ainsi, la collectivité souhaite lancer une maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades et couvertures des bâtiments D et E de l'école maternelle Arnaud. L'enveloppe financière affectée aux travaux est de 833 000 euros HT. Éléments de mission : Le présent marché public est soumis aux dispositions des articles L2430-1 à L2432-2 du Code de la commande publique, et à l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé. Le contenu des missions de maîtrise d'œuvre est défini au programme conformément aux articles R.2431-4 à 23 du Code de la Commande Publique complété par l'arrêté du 22 mars 2019 constituant l'annexe III du Code de la Commande Publique. A ce titre, il sera confié au titulaire les

missions suivantes : • Etudes de diagnostic (DIAG) ; • Etudes d'avant-projet sommaire (APS) ; • Etudes d'avant-projet définitif (APD) ; • Etudes de projet (PRO) ; • Assistance à la passation des marchés publics de travaux (ACT), comprenant : le montage du dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'analyse des offres ; • Signature des documents fournis par l'entreprise (VISA) ; • Direction de l'exéc-

Section 4 - Informations rectificatives

- Le candidat devra réunir en son sein les compétences suivantes : Justificatifs exigés Architecte du Patrimoine La collectivité précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment diplômes ou justifications de formation, attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/09/2024